

**COMMUNE DE VERNEUIL SUR INDRE**

**SEANCE du 28 mars 2022**

**2022 – 03**

-----

**L'an deux mil Vingt-deux,**

**Le 28 mars à dix-neuf Heures,** les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. MARQUENET Gérard.

Etaient présents les membres en exercice : M JEULAND Rémi, M. COUEPEL Yann, M. CHANTEPIE Tony, Mme THOREL Cécile, Mme DO NASCIMENTO DIAS Hélène, M. AUBERT Jonathan, M. LE ROUX-AUPEE Jean-Claude.

Mme METE a donné pouvoir à M. AUBERT Jonathan.

M. ANDRE Julien a donné pouvoir à M. MARQUENET Gérard.

M. GUILBERT Jules-Edouard a donné pouvoir à M JEULAND Rémi

Secrétaire : M. COUEPEL Yann - Date de convocation : 21 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11    Nombre de conseillers présents : 8    Votants : 11

-----

**ORDRE DU JOUR**

-----

- \* Vote des taux 2022
- \* Vote du budget unique 2022
- \* Devis

-----  
Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu à l'unanimité.  
-----

**N° 1 – 28/03/2022 VOTE DES TAUX 2022 7.1**

**FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2022**

Monsieur le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1639 A

Le conseil municipal après avoir délibéré,

A l'unanimité :

- Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 14.14%+le taux du département 16.48% soit 30.62%
- Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 33.66%.

## **N° 2 - 28/03/2022 VOTE DU BUDGET 2022 7.1**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 609 820.59 € et en dépenses et recettes d'investissement à 409 610.28 € pour 2022.

Le montant des restes à réaliser inclus dans ce budget section d'investissement est de 93 977.72 € en dépenses et 27 873.52 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

## **N° 3 - 28/03/2022 VENTE LOGEMENT 1 RUE DU STADE 7.1**

Monsieur le maire informe son conseil municipal que l'acheteur déclaré le 23 novembre 2021 par une proposition (délibération du 29 novembre 2021) n'ayant pu obtenir son prêt, la maison est redevenue disponible à la vente.

L'agence Keller Williams nous a soumis une offre avec un nouvel acquéreur pour la somme de 100 000 euros, frais d'agence inclus.

Le montant de la partie nette du vendeur se situe à hauteur de 93 000 euros.

Après avoir étudié cette proposition,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de la maison au prix de 100 000 euros frais d'agence inclus.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire ou l'adjoint aux finances à signer les documents pour la vente auprès de Maître Frappat, Notaire à Loches.

## **N° 4 - 28/03/2022 BORNE INCENDIE 7.1**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du changement à effectuer de la borne incendie située à la Recordelière en raison d'une fuite.

Le service eau et assainissement de la communauté de communes propose un devis d'un montant de 2 360 € HT soit 2 832 € TTC.

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le conseil municipal accepte le remplacement de la borne incendie.

Les crédits sont inscrits au chapitre d'opération d'équipement n°132 au compte 21568.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'Imagidée pour un montant de 2 023.20 €

Les crédits sont inscrits au chapitre d'opération d'équipement n°53 au compte 2181.

## **N° 5 - 28/03/2022 RÉPARATION CLOCHES ÉGLISE 7.1**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les cloches de l'église ne fonctionnent plus correctement. L'entreprise Gougeon propose deux solutions :

Le remplacement de la centrale horaire pour un montant de 2 076 € TTC

Le remplacement du câble de commande des cloches pour un montant de 1 784.40€ TTC

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,  
le conseil municipal opte pour le changement de la centrale horaire pour un montant de 1 730 € HT soit 2 076 € TTC.  
Les crédits sont inscrits au chapitre 21 en investissement au compte 21318.

### **Informations**

#### **EQUIPEMENT RASED**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de la commune de Descartes concernant le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED) afin de participer à l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable permettant d'effectuer les tests psychotechniques au prorata du nombre d'élèves scolarisé sur la commune.  
Dans un premier temps, le conseil municipal est d'accord sur le principe.  
Cécile Thorel va se renseigner auprès de l'enseignante. La décision finale sera mise au vote après avoir eu le chiffrage réel et le compte rendu de Cécile Thorel.

#### **INVESTISSEMENT**

Le choix des fournisseurs et entreprises des opérations définies dans la section investissement se fera lors du prochain conseil municipal :

- Après avoir fait actualiser les devis qui datent de plusieurs mois voire quelques années.
- Les devis devront rentrer dans la ligne budgétaire qui a été allouée lors du vote du 28 mars 2022.

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE**

Réunion le 31 mars 2022 pour voter le budget.  
Un montant de 271 euros par élève nous est proposé. Depuis 2018, les prix sont inférieurs à 200 euros, ce qui représente une belle augmentation. Monsieur le maire tiendra informé le conseil municipal du compte rendu de cette réunion.